

# L'ABELLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNE.

NOUVELLE-ORLÉANS.  
Lundi, 13 Avril 1829.

## EXTERIEUR.

Les journaux de Paris jusqu'au 8 Février nous sont parvenus par le dernier arrivage : voici quelques extraits de ce qu'ils contiennent de plus important.

### FRANCE.

Paris, 7 Février.

Aujourd'hui la grande députation de la Chambre des Pairs, ayant à sa tête M. le chancelier et le bureau de la Chambre, et la grande députation de la Chambre des Députés, ayant à sa tête son président M. Royer-Collard et le bureau de la Chambre, sont arrivées au château à sept heures et demie, et ont été introduites successivement auprès du Roi.

M. le chancelier a présenté à S. M., au nom de la Chambre des Pairs, l'adresse suivante :

### SIRE,

« Vos fidèles sujets, les pairs de France, se félicitent toujours de trouver dans l'accomplissement du devoir qui les ramène chaque année au pied de votre trône l'occasion d'exprimer les sentiments de respect, de reconnaissance et d'amour dont ils sont pénétrés pour leur roi ; mais cette occasion leur est encore plus précieuse, alors qu'ils sont comme aujourd'hui, entraînés par le souvenir de l'annexion générale dont ils sont témoins, et qu'ils ont par conséquent le jour où vos royales paroles se sont fait entendre.

« Vos relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales, et la France, partageant la sécurité que doivent inspirer les assurances de vos alliés, se plaît à espérer avec V. M., que malgré les événements qui ont ensanglanté l'Orient, la paix ne sera pas troublée dans le reste de l'Europe.

« L'expédition en Morée, que vous avez confiée à une division de votre armée, a mis fin immédiatement à des calamités dont s'affligeait le monde civilisé.

« La France et l'humanité ont applaudi à ce succès. L'honorable accord qu'il manifeste entre les trois couronnes dont les pavillons n'ont pas cessé de se montrer unis, permet de concevoir les espérances les plus fondées sur les résultats d'une si noble et si puissante intervention. Puis-je la Grèce, sauvée par cette intervention et par les sacrifices désintéressés de la France, devenir assez forte et assez unie pour suffire à sa conservation, et rester dégagée de toute dépendance qui altérerait l'équilibre de l'Europe.

« Quelle que soit au reste la destinée que l'avenir réserve à cette antique patrie des lettres et des arts, si V. M. rappelle aujourd'hui ses soldats, elle ne lui retire pas son amour et continue de prêter à ses habitants le secours de ses bienfaits. Déjà sa pieuse générosité, en rendant des esclaves chrétiens à leur liberté, à leur patrie à leur culte, fait cesser la plus douloureuse conséquence d'une guerre où les droits les plus sacrés entre les hommes et les nations furent si souvent méconnus.

« Les troupes que V. M. avait laissées à la disposition de S. M. catholique, et que la situation de l'Espagne vous a permis de rappeler, reçoivent la récompense de leur excellente discipline. Vous avez consacré le témoignage qui leur a été rendu de l'autre côté des Pyrénées. La convention qui règle le remboursement des avances faites au gouvernement espagnol atteste la sollicitude de V. M. pour tout ce qui peut alléger les charges de vos sujets et ménager les ressources de la France.

« La chambre des pairs sait combien ont été vigilants les soins apportés par votre gouvernement pour mettre le commerce français à l'abri de l'insulte et de la piraterie, et elle ne peut que se confier dans la sagesse et la prudence des mesures que vous jugerez nécessaires pour obtenir enfin les réparations dues par le dey d'Alger.

« Quand des engagements contractés par une ancienne colonie qui a en trouvé le prix dans la déclaration de son indépendance ne sont pas exactement tenus, il faut bien que quelque obstacle puissant s'y soit opposé. La négociation que V. M. a autorisée avec le gouvernement d'Haïti protégera les intérêts du commerce ainsi que ceux des colons, et il n'en peut résulter que des modifications utiles, du moment où elles auront été reconnues indispensables.

« Le résultat satisfaisant des négociations suivies avec l'empereur du Brésil atteste le pouvoir d'une sage fermeté, quand elle est employée pour soutenir des prétentions justes et fondées sur des droits dont le maintien importe à toutes les nations commerçantes, droits que la France a toujours fait honneur de soutenir et de défendre. Votre marine, dans cette occasion, comme dans toutes les autres, s'est dignement acquittée de son devoir, elle en est récompensée : le roi l'a louée devant la France.

« L'envoi de consuls français dans les Etats de l'Amérique du Sud a donné aux intérêts commerciaux de vos sujets une protection immédiate. Il annonce assez que, du moment où la situation de ces états permettra que vos relations y prennent un caractère de stabilité plus complet, le gouvernement de V. M. ne négligera pas d'en saisir l'occasion. Ainsi, la prudence aura précédé à toutes les démarches, à tous les actes que commandent des situations si nouvelles et où se trouvent engagés tant d'intérêts divers.

« En terminant ce tableau de vos rapports avec les puissances étrangères, la chambre des pairs est heureuse, Sire, de

pouvoir se dire, avec toute la France, que le dépôt de la gloire nationale de toutes les époques ne pouvait se trouver placé en des mains plus dignes et plus capables de le conserver que celles qui brillent aujourd'hui d'un si pur éclat pour le bonheur et la sécurité de tous, le sceptre de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV.

« Dans l'Amérique, l'ordre et la paix, chaque jour mieux affermis, témoignent et de la loyauté des sujets et de la sagesse du gouvernement. Malgré des souffrances passagères dont les causes sont recherchées avec sollicitude, l'agriculture, l'industrie, le commerce rivalisent d'efforts et d'activité. L'intérêt que vous leur témoignez, Sire, doit soutenir leur courage et leur donner de plus en plus confiance dans l'avenir. Les inquiétudes qu'avait causées la longue intempérie des saisons et que vos paroles acheveront de dissiper, n'auront servi qu'à faire éclater davantage ces vertus bienfaisantes qui chaque jour deviennent d'autant plus puissantes qu'elles s'étendent et se multiplient par les exemples que ne cesse de donner la famille au juste dont votre trône est entouré.

« La presse vous doit la liberté entière, et c'est peut-être la plus grande époque de ce gouvernement constitutionnel dont votre haute sagesse a affirmé de plus en plus les bases. Qui veut la liberté réproche par cela seul la licence, sa mortelle ennemie ; mais V. M. a dit : la raison publique et une magistrature pénitente de l'étendue de ses devoirs ne souffriront jamais que la licence prévale.

« Votre piété et votre ferme attachement pour la religion de vos pères ne permettent pas de supposer un moment que les mesures méditées dans votre conscience avec les lumières d'une raison supérieure, et définitivement ordonnées pour maintenir dans votre royaume l'exécution des lois, et assurer en même temps la perpétuité du sacerdoce, ne vous aient pas été dictées par la conviction de leur nécessité. Ces mesures prescrites dans de tels sentiments pouvaient-elles être exécutées autrement qu'avec la fermeté prudente qui commande d'autant mieux l'obéissance, qu'elle n'offense rien de ce qui doit être respecté, et ne se refuse à aucun des égards qui peuvent être justement réclamés.

« Les communications satisfaisantes que V. M. a daigné annoncer sur la situation des finances sont du plus haut intérêt ; puissent-elles donner le moyen de concilier le besoin de l'économie quise fait si naturellement, si généralement sentir, avec celui de satisfaire à des dépenses dont l'utilité ne saurait être méconnue, et qui seraient même productives !

« Le zèle de la chambre des pairs n'est point effrayé des nombreux travaux auxquels elle devra se livrer dans le cours de la session. Déjà elle a été occupée d'un code pour l'armée, et elle apprécie l'importance de ce complément nécessaire de notre législation.

« Elle ne se dissimule pas davantage la gravité d'un projet qui doit mettre l'organisation municipale et départementale en harmonie avec nos institutions ; mais elle sait aussi tout ce qu'il est permis d'attendre d'une sage combinaison ou, sans nuire à l'action du pouvoir tutélaire de la couronne, et en lui conservant toute la force que le maintien de l'ordre public réclame, il serait fait une juste part aux communes et aux départements dans la gestion de leurs intérêts. La chambre examinera et discutera avec l'attention la plus scrupuleuse tout ce qui lui sera présenté au nom de V. M. sur cet important objet ; elle ne perdra pas de vue l'appel que vous avez fait à son amour du bien public et à sa fidélité.

« Les dispositions légales qui pourront assurer de plus en plus la stabilité et l'indépendance de la patrie seront toujours envisagées par les pairs du royaume sous un seul rapport : celui de l'intérêt public.

« Qui ne reconnaît dans l'énumération de tant de travaux préparés, l'heureux résultat des méditations de V. M. sur tout ce qui peut assurer le bonheur de ses sujets, et se pourrait-il que le prix de tant de généreux efforts, vint à lui manquer jamais ! Non, Sire, la France entière s'est unie aux cris de gratitude qui ont éclaté naguère dans cette partie du royaume où votre présence a répandu tant d'allégresse. Vous avez entendu les acclamations des villages, des cités, des provinces ; vous avez vu les populations se précipiter sur votre passage. En jouissant de cet élan qui atteste la félicité et la reconnaissance, un roi pouvait croire sa tâche remplie ; Charles X n'en a rapporté qu'une pensée plus arrêtée sur ce qui lui restait à faire. Il veut mériter par de nouveaux bienfaits plus qu'il n'a reçu par tant d'amour et d'enthousiasme.

« On peut se fier aux sentiments que fait naître dans tous les cœurs le spectacle de cet admirable dévouement pour dispenser le prestige de vaines théories. Elles ne sauraient prendre racine là où se rencontre l'union sincère et sacrée de l'autorité royale et des libertés publiques. Cette union que vous réglez si intimement, la chambre des pairs, Sire, ne négligera jamais rien de ce qui pourrait la cimenter encore, et remplissant loyalement la haute mission que ses serments lui imposent, elle veillera avec un soin pareil, au maintien des libertés légales, des droits de ses rois, et au dépôt inaltérable de la prérogative royale qui seule peut en assurer la durée.

« En suite M. Royer Collard a présenté à S. M., au nom de la Chambre des Députés l'adresse suivante :

### SIRE,

« Vos fidèles sujets, les députés des départements, remis aujour d'hui de V. M., ont recueilli avec un profond attendrissement les paroles supérieures et consolantes qui en sont descendues ; la France entière y reconnaît l'inspiration de votre amour. Le calme qui règne dans votre royaume est l'heureux fruit de ce pacte sacré qui, faisant reposer l'autorité royale sur l'accord de toutes les intérêts légitimes et de tous les sentiments généraux, la rend chaque jour plus chère à vos peuples heureux de jouir en elle la plus précieuse garantie de leurs libertés, et de lui rendre en force et en véritable puissance, tout ce qu'ils en reçoivent en confiance et en bienfaits.

« Sire, nous désirons vivement que le feu de la guerre qui a ensanglanté l'Orient ne trouble point le reste de l'Europe ; V. M. nous conservera cette paix, que les bons rois ne trouvent jamais trop longue. Nous fondons cet espoir sur votre amour pour vos peuples, sur la puissance de vos armes, et sur le choix des alliances que votre haute sagesse ne contractera jamais que dans les vues d'une politique indépendante, intimement liée au maintien de nos institutions, et qui ne prendra conseil que des intérêts et de la dignité de la France.

« Nous nous félicitons avec vous, Sire, des résultats de notre expédition en Grèce. Tous les affections d'une nation sensible aux grandes infortunes se sont émues

en ce noble emploi de vos armes, qui donne l'espérance d'une patrie à un peuple si long-temps et si cruellement opprimé.

« En se contentant à la déclaration solennelle qui place ce peuple infortuné sous la protection des trois puissances, les nations chrétiennes doivent désirer vivement pour ces contrées, des limites favorables à l'affermissement de leur indépendance ; elles applaudissent à la généreuse compassion qui va chercher au loin des esclaves dispersés, pour les ramener sur un sol affranchi dont votre royale main les aide à relever les ruines.

« Sire, ce triomphe pacifique était digne de V. M., et la France en est fière comme de ses plus beaux trophées de gloire. Nous nous associons à l'espérance que vos efforts et ceux de vos alliés ne seront pas infructueux et qu'une politique grande et désintéressée achèvera une entreprise qu'ont dictée les intérêts sacrés de l'humanité.

« Si la France a suivi avec sollicitude sur une terre désolée ceux de ses enfants auxquels fut confiée une si noble mission, il ne lui est pas moins doux d'apprendre que d'autres légions, à leur retour dans le sein de la patrie, ont recueilli sur leur passage, dans les provinces d'Espagne, des témoignages d'estime et de regret, dus à cet excès de sollicitude dont elles avaient contracté l'habitude sous leur juste généralisation. En les voyant rentrer dans leur patrie, nous nous félicitons que des stipulations sont réglées montrant des avances faites à l'Espagne par votre gouvernement et nous serons heureux de reconnaître que nous n'avons été négligés pour en garantir le remboursement effectif.

« Dans les mesures ont été prises pour obtenir du dey d'Alger une prompte et satisfaisante rétribution, et de mettre un terme au fléau de la piraterie, nous retrouvons la constante sollicitude de V. M. pour l'honneur de la France et pour la protection de son commerce.

« Nous apprenons avec regret les difficultés qu'éprouve le gouvernement d'Haïti pour tenir les engagements qu'il avait contractés ; nous nous confions dans la sagesse de V. M. pour avoir avec ce pays une négociation plus efficace dans l'intérêt particulier des colons et dans l'intérêt général du commerce français. Déjà il a recueilli la preuve de la protection que lui accorda V. M. dans la convention avec l'empereur du Brésil, qui assure à plusieurs de vos sujets la restitution de leurs propriétés et une juste indemnité des pertes qu'ils avaient subies. En consacrant sur le blocus un principe conservateur qui fait partie de notre droit public, et auquel la France ne renoncera jamais, V. M. a acquis de nouveaux droits à sa reconnaissance ; et la marine française, fière des éloges de son roi, s'en montrera toujours digne en faisant respecter l'honneur de votre pavillon.

« Sire, c'est surtout de débouchés qu'a besoin notre industrie. V. M. comble ses vœux les plus chers, en nous faisant sentir que nous touchons au moment où votre gouvernement pourra donner aux relations ouvertes avec les nouveaux états de l'Amérique du Sud un caractère de stabilité et une stabilité que notre commerce attend avec impatience et qu'il vera se réaliser à ce une profonde gratitude.

« Mais si vos peuples aiment à s'abandonner à toutes les espérances, le jour peut venir où ils ne mettraient aucune mesure à leurs sacrifices. Et quand vous proclamez, Sire, du haut de votre trône, que votre plus belle prérogative est la garde du dépôt sacré de la gloire de la France, nous revendiquons pour elle le plus beau de ses droits, le premier de ses devoirs, l'honneur de défendre l'indépendance de votre couronne, placée sous la garde de son courage et de sa fidélité.

« La France entière répondrait au premier appel de son roi ; et cette force que vous trouverez en elle, Sire, elle la puise dans l'heureuse harmonie entre le trône et les libertés publiques, dans l'ordre intérieur qui tend à se raffermir chaque jour, et dans les développements de cette industrie, qui pour voir cesser la gêne qu'elle éprouve, a surtout besoin de confiance dans l'avenir.

« Votre cœur paternel a été affligé, Sire, des souffrances qu'a fait éprouver la cherté des grains à la classe la moins aisée de vos sujets. Nous apprenons avec une vive satisfaction que la subsistance de tous est assurée ; et si la bienfaisance publique est un trésor toujours ouvert au malheur, nous n'en faisons pas moins des vœux ardents pour que désormais la distribution du travail et les perfectionnements de l'agriculture, secondés par une instruction plus généralement répandue, remédient autant qu'il est possible à la rareté de céréales et à l'intempérie des saisons.

« Sire, en nous parlant de l'affranchissement de la presse, V. M. nous rappelle un de ses premiers bienfaits ; cet affranchissement date de votre règne, et sera un de vos plus beaux titres de gloire dans la postérité. Oui, Sire, la raison publique qui s'éclaire et s'affranchit, reprouve avant vos fidèles magistrats les excès d'une liberté qui n'a de force que dans sa mesure. Les dangers de la licence s'affaiblissent de plus en plus ; elle ne rencontre aucune sympathie dans des peuples heureux et dans des cœurs satisfaits.

« La soumission aux lois est le devoir de tous vos sujets ; la religion le leur impose ; et ceux là comprendraient bien mal leur sainte mission, qui ne donneraient pas les premiers l'exemple d'une obéissance entière à des mesures dont la piété éclairée de V. M. a reconnu la nécessité. Grâce vous soient rendues, Sire, de cette prudente fermeté qui, en assurant la paix de l'Etat, a su concilier le maintien des lois du royaume, le respect dû à la religion, et les justes égards auxquels ont droit ses ministres.

« Nous recevrons avec empressement

les communications satisfaisantes que nous annoncent par l'état des finances, et nous recevons avec reconnaissance cette royale assurance que cette situation prospère ne portera aucune atteinte au système d'économie dans lequel votre gouvernement cherche chaque jour à pénétrer davantage, et où nous devons nous commander de le suivre et de l'encourager.

« Les nombreux travaux que V. M. nous annonce pour cette session ne sont point au-dessus de notre zèle et de notre persévérance. Nous examinerons les divers projets avec cette attention sérieuse, avec cette maturité que nous imposent la confiance publique et la gravité des lois qui nous seront proposées au nom de V. M.

« Sire, il en est une surtout que réclamait depuis longtemps le pays, et c'est encore à vous qu'appartient la gloire d'avoir doté la France de ces institutions municipales qui, en lui rappelant ses antiques franchises, lui retracent aussi les bienfaits de vos ancêtres ; institutions destinées, comme jadis, à fortifier la royauté du concours de tous les intérêts et du respect de tous les droits. Ce fut le premier vœu que nous déposâmes au pied du trône et c'est pour nous couvrir un besoin impérieux de vous remercier, au nom de la France, de l'avoir accueilli.

« Sire, chaque jour nous révèle davantage votre amour pour vos peuples ; comment ne recevrait-il pas à V. M. leur affection si pure et si profonde ? Les acclamations des départements qu'elle vient de parcourir ont trouvé des échos dans toute cette France qui nous out en ce privilège de se présenter.

« Oui, Sire, elle sait sur quelles bases repose son bonheur ; c'est sur l'union durable de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées. Elle désavoue quiconque le chercherait ailleurs. Confiez-vous, Sire, dans une nation grande et généreuse comme elle se confie en vous. Vos seuls ennemis et les siens sont ceux qui osaient mettre en doute la fidélité qu'elle vous a jurée, et troubler cet heureux accord qui donne pour rempart à votre trône, le dévouement de tout un peuple, et pour égide à nos libertés l'amour d'un père et la parole d'un bon roi !

« P. S. Le roi a témoigné, à plusieurs reprises, toute la satisfaction que lui faisait l'expression de sentiments de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs, et il a répondu aux deux adresses avec une émotion inouïe.

(Journal des Débats.)

L'éditeur de l'avis de la Méditerranée avait été traduit en police correctionnelle de diffamation et d'outrage par écrit envers un ecclésiastique. Il avait dit que cet ecclésiastique avait célébré les vêpres immédiatement après la messe, pour pouvoir dîner ensuite plus commodément. La cause a été plaidée le 21 janvier, et l'éditeur a été renvoyé de la plainte, attendu que le passage incriminé ne contient rien qui puisse porter atteinte à l'honneur et à la considération de l'ecclésiastique désigné ni un outrage tel que l'a entendu la loi.

## Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

### Expédition.

Navire l'Indien, Angaul, Nantes, F Verrier  
Nav. Hercules, Pearson, Vera-Cruz, L H Gale  
Brick Sally & Esther, Richard, Boston, S Clark  
Brick Katharine, Davis, Philadelphie,  
J W Zacharie et Co.  
Brick Brilliant, Rea, Amsterdam,  
Bowers, Osborn et Bowers  
Brick Florida, Greenleaf, Anvers,  
T Nicolet et Cor  
Brick Gén. Sackson, Budd, Campche,  
J W Zacharie et Co.  
Gozl. Sun, Caro, Pensacole, capitaine  
Bateau Empress, Fina, Havane, L H Gale  
Gozl. Sun, Baker, Pensacole, capitaine

Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la Balize, ayant mis en mer le navire Wm. Brown et la barque Henry Catten—il a remorqué dans le port les gozls. Cato et l'Eclipse, de Tampico avec \$250,000—il a remorqué le navire John Adams de la mer jusqu'à la barre Sud-Est—il a apporté ses lettres—il a rencontré au fort Jackson le navire Sapphire, du Havre. Il y a an dehors de la barre S. E. 2 bricks et une golette.

Bateau de remorque Post-Roy, Herriman, de la Balize, avec les bricks Wm. & Joanna—il rapporte que les bricks Moro et Castillo sont en rivière.

Bateau à vapeur Lady Lafayette, Ives, de Lafourche, avec du sucre et de la melasse.—3 pas.

Bateau à vapeur Opelousas, Sheridan, des Opelousas, avec un chargement à Tolédano et Gaillard, et autres—plusieurs passagers.

Bateau à vapeur Plaquemine, de St. Martinville, avec un chargement aux consignataires—20 passagers.

Bateau à vapeur Friendship, Lafontaine, de Lafourche, avec un chargement à Tolédano et Gaillard, Peyroux, Rivarde et Co; P Dubertrand—30 passagers.

Bateau à vapeur Planter, Blanchard, des Natchitoches, avec du coton à Tolédano et Gaillard, Peyroux, Rivarde et Co; Mourin et O'Duhigg; 4 sacs épiceries à un passager—15 passagers.

Entrés.  
Brick William, en 7 jours de la Havane, avec du café et des fruits à L H Gale.  
Golette Correo, Tucker, Tampico, à Gordon, Forstall et Co, avec des espèces aux consignataires et passagers.

Brick espagnol Joaquina, Granada, Havane.  
Golette Eclipse, Marchand, Tampico, avec des espèces aux passagers.

MEMORANDA.  
Les navires Cowper et Catho se devaient partir du Havre le 11 Février. La Cérés du 15 au 20.  
Le navire Adeline, parti d'ici, est arrivé au Havre le 9 Février.

POUR BORDEAUX.  
Le voilier trois mats MILTON, capitaine Webb, doublé, chevillé en cuivre et complètement armé, fera voile pour ledit port le 25 courant.

Pour passage seulement, possédant de très beaux emménagements.  
S'adresser à D. G. BORDJAT et Co.  
13 Avril.  
Rue Royale No. 180.

## THEATRE D'ORLÉANS.

MARDI, 14 AVRIL.

### Relache,

Jusqu'à Dimanche prochain 19.  
Innocentement—Alhalie, tragédie de Racine, avec les chœurs, musique de Gossec. M. Anthon, jouera le rôle de Joad.—Le Ballet du Lieutenant.  
En attendant—L'Espion, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de M. Cooper. La Dame du Lac, opéra bouffe, de ita m. Le spectacle commencera à sept heures et demie précises.

## Le billet No. 4935,

Qui a gagné le lot de TROIS MILLE francs dans la Loterie de l'Église française Française, dont le tirage s'est fait Samedi dernier, a été vendu au

## TEMPLE DE LA FORTUNE.

### DE BEARDSLEE,

RUE DE CHARLES, N° 110.

Le propriétaire pourra en obtenir le paiement quand il voudra.

On peut acheter à ce bureau des billets à la loterie dont le gros lot est de 30,000; on peut l'attendre à recevoir la nouvelle du tirage dans le cours de cette semaine. 13 avril.

## VENTES A L'ENCAU.

PAR J. T. BAUDUC.

MARDI 29 AVRIL 1829, il sera vendu à midi à la bourse de Hewlett, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine, à droite en allant du fleuve à la cyprès; mesurant ledit terrain quarante pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds de profondeur (le tout mesure sans gain); plus, le droit qu'a et que peut avoir ce terrain à une profondeur ultérieure de cinq à sept pieds, sur une largeur de trente pieds, tel qu'il est enclos. Il y a sur ce terrain une petite maison; cette propriété est bornée d'un côté par M. Judo Tour, et de l'autre par Elizabeth Norwood.

Conditions.—Un et deux ans de terme en billets endossés à la satisfaction du vendeur, hypothèque et portant hypothèque sur la propriété.

N. B. L'acte de vente se passera au frais de l'acquéreur, chez M. Th. Seghers notaire. 10 avril.

### VENTE PAR LE MARSHAL.

Overtstrut contre E. Shea.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. P. Smith juge associé, j'exposerai en vente Samedi 15 Avril, à midi, devant le café de Hewlett 1 Quay et 2 Mulets, saisis dans l'affaire ci-dessus. 9 avril. La DAUNOY—Marshal.

### VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. F. Grims, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 20 Avril à 4 heures, au Principal, 2 jolis Paradules, 4 Sojas d'acajou, 4 Consols, 12 Chaises en pailles et dorées, 3 Bureaux d'acajou, 2 Armoires, saisis dans la poursuite d'Anthony Rash et S. W. Oakley & Co. 9 avril. La DAUNOY—Marshal.

### VENTE PAR LE MARSHAL.

R. Jacobs et J. W. Melder—Le Maire et le même—H Hunt et le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. E. Mendenhall, juge associé, j'exposerai en vente, Mardi 14 Avril, à 4 heures, au Principal—1 Cabriolet et une quantité de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus. 6 avril. La DAUNOY—Marshal.

### VENTE PAR LE MARSHAL.

Richardson et Wm. A. Sumers; Philan et le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 27e jour d'Avril prochain, à midi, au café de la Bourse, escaignure des rues de Chartres et St. Louis, une égresse nommée Matilly—Saisie dans l'affaire ci-dessus. 26 mars. La DAUNOY—Marshal.

### VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les habitants de la ville et J. P. Jones.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, le 22e jour d'Avril prochain, une Maison et un Terrain, situés rue Tchoupitoulas, entre Peydras et Gravier, joignant à la propriété de M. McDonough, mesurant 30 pieds plus ou moins sur la rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, saisis dans l'affaire ci-dessus, pour le paiement de taxes. 23 mars. La DAUNOY—Marshal.

### VENTE PAR LE MARSHAL.

Robert Lewis contre Alhoon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi 17 Avril prochain à midi, au café Hewlett, encaignure des rues St. Louis et Chartres. DEUX LOTS DE TERRE, savoir: Le lot No. 3 mesurant 51 pieds de face à la rue Apollon, sur 180 pieds de profondeur, et le lot No. 24, à 51 pieds de face à la rue Cours des Dryades, sur 180 pieds de profondeur faubourg Delore—Saisie dans l'affaire ci-dessus. 18 mars. La DAUNOY—Marshal.

EN la calle de Santa Ana, entrant Plaza de Armas y calle Real, el mismo lado de la casa de la Fabrica, se halla un surtido de Chocolate de todas clases, Tabaco rape, Puros y Cigaros, y el Remedio del Dr. Leroy y todo por mayor y menor, y à precios muy equitativos. 10 de abril—6

MR. ANDRE LABAT croit devoir donner avis de son prochain départ pour France et pour l'Angleterre, et prévenir les personnes qui désireraient le charger de quelques commissions, qu'il recevra tous leurs ordres, et principalement ceux qui auraient rapport à l'achat de pianos tant Anglais que Français. La connaissance et l'habitude qu'a M. Labat de ces instruments, le commerce qu'il a fait pendant quatorze ans le rendent tout particulièrement propre à en surveiller le choix; son prochain retour est un sûr garant de l'expédition qui sera mise à exécution l'empêcher. Le départ de Mr. Labat est fixé au 29 courant et son retour à la mi-Novembre prochain. Toutes communications doivent être faites par écrit sous adresse de M. Labat à la poste de cette ville, et il ne sera pas immédiatement auprès des personnes qui se seront ainsi adressées. 7 avril.